

## L'amortissement comptable

L'amortissement comptable constate la diminution définitive de la valeur d'un bien. Elle est liée à son utilisation, au passage du temps ou à l'évolution de la technologie. L'amortissement permet de compenser cette dépréciation en l'imputant sur les résultats de chaque année.

L'amortissement d'une immobilisation représente l'étalement de son coût sur sa durée d'utilisation.

L'objectif de l'amortissement est la constitution progressive d'un montant qui pourra servir à acheter de nouveaux actifs pour remplacer les actifs usés ou obsolètes. L'amortissement permet à l'entreprise de **constituer un capital** pour le **remplacement des immobilisations amorties**.

Il est possible d'amortir toutes les **immobilisations corporelles** (biens physiques) et **certaines immobilisations incorporelles** (sans substance physique).

Surtout, il ne faut pas confondre amortissement et dépréciation. La dépréciation désigne la constatation de la perte de valeur de l'actif dans la comptabilité de l'entreprise.

### Quel type d'amortissement choisir ?

#### **L'amortissement économique**

En fonction des performances et de la stratégie de l'entreprise, celle-ci aura tendance à **privilégier l'amortissement dégressif** (*durée plus courte*) en cas de bénéfices importants. Il permet d'amortir un bien plus rapidement sur les premières années d'utilisation.

Au contraire, l'entreprise en difficulté privilégiera, pour améliorer le résultat de celle-ci, l'**amortissement linéaire** (*durée plus longue*). Le montant de l'amortissement sera identique sur toute la durée d'amortissement du bien.

#### **L'amortissement dérogatoire**

Il s'agit d'un amortissement comptable ne correspondant pas à une dépréciation mais à une **option fiscale** qui permet de comptabiliser en charge exceptionnelle un complément de déduction fiscale.